

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 16 juillet 2019

## RENOUVELLEMENT PARTIEL DES JUGES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES - SCRUTIN DU 11 OCTOBRE 2019

Le renouvellement partiel des juges au tribunal de commerce de BOURGES aura lieu le vendredi 11 octobre 2019 afin de procéder à **l'élection des juges consulaires** dont le mandat en cours arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

**Le nombre de siège à pourvoir a été porté à 7 par arrêté préfectoral du 10 juillet 2019.**

Les candidatures seront reçues à la préfecture du Cher (bureau de la réglementation générale et des élections) jusqu'au jeudi 19 septembre 2019 à 18h00, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (18h00 le 20 septembre 2019).

Les candidats doivent notamment être âgés de 30 ans au moins, être inscrits sur la liste électorale des délégués consulaires et justifier soit d'une immatriculation depuis 5 ans au moins au registre du Commerce et des Sociétés, soit pendant le même délai de l'exercice de l'une des qualités énumérées aux articles L.713-1 à L.713-3 du code de commerce. Un membre du Tribunal de Commerce ne peut être simultanément membre d'un Conseil de Prud'hommes ou membre d'un autre Tribunal de Commerce. Les déclarations de candidatures doivent être faites par écrit et signées par les candidats. Elles peuvent être individuelles ou collectives. La déclaration de candidature peut-être faite par le candidat lui-même, ou par un mandataire.

En cas de nécessité d'organiser un second tour de scrutin, celui-ci se tiendra le 23 octobre 2019. Les candidatures déposées avant le premier tour restent valables. Il ne peut y avoir ni inscription nouvelle ni désistement ou remplacement entre les deux tours de scrutin.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la réglementation générale et des élections de la préfecture du Cher (téléphone : 02-48-67-35-67).

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher – Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 – Fax : 02 48 67 34 44 – [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher